Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20261119-20260903-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mme Gaëlle THEBAUD, M. Mathieu BOUBLI, M. Stéphane VAUZELLE, M. Dimitri LAGLAYSE
Absente : Mme Jennifer BATARD
Pouvoirs : Mme Gaëlle THEBAUD à M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Mathieu BOUBLI à Mme Virginie HARDY
Date de convocation : 9 novembre 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Secrétaire de séance : M. Christophe DANO

Délibération n° 2026-09-03
Demande de subvention de la Commune de Locminé
pour frais de scolarité d'un élève Brévelais en classe ULIS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal un courrier de M. le Maire de Locminé par lequel la mairie sollicite une participation aux frais de fonctionnement correspondant au coût de revient d'un élève en classe ULIS. Cette scolarité n'est pas proposée à Saint-Jean-Brévelay et un enfant brévelais est scolarisé en classe ULIS à l'école primaire publique de Locminé. Monsieur le maire précise que le coût de fonctionnement pour un élève scolarisé dans une école brévelaise est de 609,14 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide,
- De verser une subvention de 609,14 € à la commune de Locminé.

Votants : 20	*Pour : 20*	*Contre : 0*	*Abstention : 0*

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY * MORBIHAN *

11 rue de Rennes – BP 30 – 56660 Saint Jean Brévelay - ☎ 02 97 60 30 13 ✉ mairie@brevelay.bzh